



# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENTENAC-EN-MINERVOIS

Lundi 02 novembre 2020  
A 18 H 30 - Salle des Fêtes

## Membres du Conseil Municipal :

ALCALDE Antonio, CALCOEN Guy, DUCHATEL Martine, FUND Sabine, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, LALIGAND Julie, LAPALU Christian, LELEU Pierre-Alexandre, LESERGENT Patricia, MINGUET Anne-Marie, NEGRE Gilbert, PILAT Stéphanie, PLA Bernard, RUGA Jean-Luc, SANCHEZ Lucile.

|                                     |    |
|-------------------------------------|----|
| Nombre de conseillers en exercice : | 15 |
| Nombre de conseillers présents :    | 15 |
| Nombre de conseillers absents :     | 0  |
| Procurations :                      | 0  |

Secrétaire de séance : Mme. Stéphanie PILAT.

Monsieur le Maire ouvre la séance sur l'ordre du jour suivant :

### **1. Approbation du Compte rendu de la séance du 05 octobre 2020.**

Accord à l'unanimité

### **2. Délibération pour l'attribution d'une subvention à l'Association Aude Solidarité (Département Aude) en faveur des sinistrés du département des Alpes Maritimes.**

Monsieur le Maire informe ses collègues de la demande d'aide formulée par l'Association Aude Solidarité du Conseil Général de l'Aude au bénéfice des sinistrés du département des **Alpes Maritimes** qui a été victime d'inondations et glissements de terrain d'une ampleur considérable.

En conséquence, compte tenu que cette terrible catastrophe a occasionné d'énormes dégâts matériels, Monsieur le Maire propose de voter une aide de **100 €** à l'Association Aude Solidarité en faveur du département des Alpes Maritimes.

➤ **Accord à l'unanimité**

### **3. Demande d'aide de l'Association des Maires de l'Aude en faveur des sinistrés du département des Alpes Maritimes.**

Monsieur le Maire informe ses collègues de la demande d'aide formulée par l'Association des Maires de l'Aude au bénéfice des sinistrés du département des **Alpes Maritimes** qui a été victime d'inondations et glissements de terrain d'une ampleur considérable.

Compte tenu de la subvention allouée à l'association Aude Solidarité du Département de l'Aude en faveur du département des Alpes Maritimes Monsieur le Maire propose de ne pas subventionner l'AMA.

➤ **Accord à l'unanimité**

.../...

#### **4 . Délibération pour signature de la Convention de partenariat avec la Protection Civile de l'Aude.**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la convention définissant le partenariat de la commune de Ventenac-en-Minervois avec la Protection Civile de l'Aude :

Ainsi, lors de situations de catastrophe, pour permettre un soutien aux populations sinistrées, la Protection Civile de l'Aude s'engage à mettre à disposition de la commune son matériel et son personnel qui seront sous la responsabilité du Président de l'APC 11.

En contrepartie une subvention annuelle d'un montant égal à l'euro symbolique par habitant sera attribuée à L'APC11.

➤ **Accord à l'unanimité**

#### **5 . Délibération pour signature de la convention de remboursement de l'achat de masques entre le Grand Narbonne et la Commune.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la convention de remboursement des achats de masques entre le Grand Narbonne et la commune de Ventenac-en-Minervois et propose de s'engager à rembourser la part restant à sa charge au GRAND NARBONNE, soit 181.08 € pour 200 masques mis à disposition.

➤ **Accord à l'unanimité**

#### **6 . Délibération fixant les modalités de prise en charge des frais kilométriques et des repas lors de déplacements.**

Monsieur le Maire informe ses collègues, qu'il convient de prendre en compte le remboursement des frais de repas et les frais kilométriques engagés par les agents, dans la limite des taux fixés par arrêté ministériel :

- 15.25 € pour les repas

| <b>Puissance fiscale du véhicule</b> | <b>Jusqu'à 2000 km</b> | <b>De 2 001 à 10000 km</b> | <b>Après 10 000km</b> |
|--------------------------------------|------------------------|----------------------------|-----------------------|
| <i>Véhicule de 5CV et moins</i>      | 0.29                   | 0.36                       | 0.21                  |
| <i>Véhicule de 6CV et 7 CV</i>       | 0.37                   | 0.46                       | 0.27                  |
| <i>Véhicule de 8CV et plus</i>       | 0.41                   | 0.50                       | 0.29                  |

- *Indemnités kilométriques*

Les remboursements interviendront sur présentation de pièces justificatives.

➤ **Accord à l'unanimité**

#### **7 . Délibération pour signature de la convention de partenariat avec la Médiathèque du Grand Narbonne « Réseau de lecture publique ».**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les nouvelles dispositions introduites sur la Convention de partenariat « Réseau de lecture publique » :

- Les communes adhérant à l'option « carte unique » de la Convention Réseau de lecture publique peuvent désormais conserver la gestion propre des abonnements professionnels communaux (établissements scolaires, associations...).
- Le dispositif « navette documentaire » qui permet de faire circuler des documents réservés par des abonnés entre les bibliothèques partageant le même catalogue informatisé, porte désormais indistinctement sur des documents disponibles comme déjà empruntés.

➤ **Accord à l'unanimité**

.../...

**8 . Délibération pour modification des statuts du SIVU des Aires de lavage intégrant la commune de Roubia.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts du SIVU DES AIRES DE LAVAGE présentée dans la délibération du 09.10.2020 du SIVU et qui permet d'intégrer la commune de ROUBIA au SIVU DES AIRES DE LAVAGE.

➤ **Accord à l'unanimité**

**9 . Délibération pour numérotation d'une parcelle rue du Puits.**

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il convient de créer un numéro de rue pour une parcelle située **rue du Puits** sur la Commune.

En conséquence, il propose de numéroté la parcelle :

section **A 746. au n° 20 ter**

➤ **Accord à l'unanimité**

**10 . Décision pour l'installation d'un composteur collectif communal « Cité Henri Andrieu ».**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de décider de la mise en place d'un composteur communal « Cité Henri Andrieu » sur la commune.

Ce composteur est fourni par la communauté d'agglomération du Grand Narbonne qui donne son avis sur l'emplacement.

Monsieur le Maire propose de ne pas positionner ce composteur Cité Henri Andrieu où cela ne convient pas aux riverains.

Mais de le positionner sur le site de l'ancienne station d'épuration à la sortie du village en direction de Ginestas si Le Grand Narbonne donne son accord pour ce site.

➤ **Accord à l'unanimité**

**11 . Courrier pour Information au Conseil Municipal.**

Courrier de la Préfecture concernant le versement à la commune, du Fonds de compensation de la TVA année 2020 pour un montant de 9 897.38 €

**Fin de séance 19 h 30**

**Le Maire,**

**Christian LAPALU.**